



## AVIS PUBLIC AUX CITOYENS DE LA VILLE DE COATICOOK

---

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

---

**AVIS PUBLIC** est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que le conseil municipal, lors de son assemblée ordinaire du 13 avril 2026 qui se tiendra à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Coaticook, étudiera la demande de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, relative à l'immeuble suivant :

- Propriété située au 441-443, rue Vincent, le lot 3 311 873, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook

La dérogation mineure vise à régulariser la marge de recul avant de 4,52 mètres au lieu de 7,60 mètres requis, des marges de recul latérales de 1,34 mètre (coin avant de l'abri d'auto) et de 1,70 mètre (coin arrière de l'abri d'auto) au lieu de 2 mètres requis ainsi qu'une somme des marges de recul latérales de 5 mètres au lieu de 6 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement aux demandes en se présentant aux dates, endroits et heures fixés pour l'assemblée du conseil.

Donné à Coaticook, ce 11 mars 2026

La greffière,

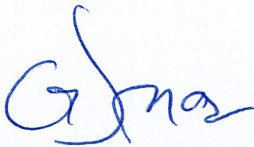
Geneviève Dupras

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville 11 mars 2026 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 11 mars 2026.

Donné à Coaticook, ce 11 mars 2026

La greffière,



Geneviève Dupras